

2017 : la Cour des comptes révisé pour la première fois les comptes de l'État de Genève

Hans Isler a été magistrat suppléant à la Cour des comptes du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2018 et a été le magistrat référent de l'unité prestation révision. Il s'exprime sur la création de l'équipe et sur les défis qu'il s'est agi de relever pour assumer au mieux la révision des comptes individuels et consolidés de l'État de Genève.

En 2016, le peuple genevois confie à la Cour des comptes la mission de réviser les comptes individuels et consolidés de l'État de Genève. Quel était alors le principal défi pour la Cour ?

La révision des comptes est un exercice qui demande l'alignement de compétences techniques pointues en matières comptable et d'audit à celles d'un interlocuteur habile qui sait identifier et accéder aux bonnes sources d'information et qui sait se focaliser sur l'essentiel. De plus, sa communication doit être claire et compréhensible au commun des mortels. Bref, des talents qui sont rares à trouver et à qui on se doit d'offrir une perspective professionnelle. Et contrairement à ce que pensait grand nombre de personnes en 2016, ce pool de talents devait d'abord être trouvé et engagé à l'externe de la Cour des comptes.

C'est toi qui as conçu et mis en place cette mission au sein de la Cour ; comment t'y es-tu pris ?

Ma première attention a été d'identifier des talents pour mener la future équipe de réviseurs. Il fallait que ces personnes répondent aux exigences de l'animal à cinq pattes que j'ai décrit plus haut. Au-delà, j'ai cherché des candidats qui avaient l'envergure de mener et enthousiasmer une équipe, des personnes qui donnent envie à des jeunes de suivre leur exemple.

La Cour a-t-elle été bien accueillie ?

La qualité de l'accueil d'un réviseur dépend justement de ses compétences humaines. Il doit pouvoir créer une sphère de confiance de sorte que l'audité se sente confortable, qu'il se sente « traité » professionnellement et avec toute l'objectivité exigée. Notre équipe a répondu à ces exigences, et je pense que les interactions avec l'État ont été bien appréciées, même si de nombreux sujets ont pu animer de vifs débats, essentiellement de nature technique.

Quelle plus-value la Cour a-t-elle apportée ?

Pour avoir une réponse objective à cette question, il faudrait se tourner vers les parlementaires, par exemple les membres de la commission des finances, ou vers les membres de l'exécutif. Pour ma part, je suis convaincu que nous avons contribué à rendre les rapports financiers plus transparents, à éviter de s'égarer dans des « pratiques comptables créatives » et que nous avons mis en évidence de façon transparente des défis importants, tels que la situation financière des institutions de prévoyance. Une fois mon mandat à la Cour des comptes terminé, j'ai reçu bien des témoignages allant dans ce sens par rapport à l'impact qu'a pu laisser l'équipe de révision.

Quelles sont les particularités d'un audit de comptes publics ?

Il y a certes des différences entre les principes comptables applicables aux établissements publics et ceux du secteur privé. Mais la tâche de l'auditeur, soit celle de confirmer la fidélité de l'image donnée par les états financiers par rapport à ce que l'auditeur constate dans la réalité, est la même qu'il s'agisse d'un établissement public ou privé, et elle demande dans tous les cas un jugement professionnel important et de la précision dans l'expression. Il demeure que pour arriver au bon jugement, la connaissance du contexte précis est primordiale.

La Cour va bientôt signer son 6^e rapport de révision ; que lui conseilles-tu ?

Je préfère ne pas prodiguer de conseils à ceux à qui cette délicate tâche a été confiée, si ce n'est de leur confirmer l'importance du rôle qu'ils remplissent en tant que garant de bonnes pratiques financières qui forment la base pour la prospérité future de notre canton.

Merci Hans !